

## 5.2 Salaires dans la fonction publique

Dans l'ensemble de la **fonction publique**, en 2013, le **salair e mensuel brut moyen en équivalent-temps plein** (y compris bénéficiaires de contrats aidés) d'un agent s'élève à 2 628 euros. Il est de 2 982 euros dans la fonction publique de l'État (FPE), 2 218 euros dans la fonction publique territoriale (FPT) et 2 619 euros dans la fonction publique hospitalière (FPH). Déduction faite des prélèvements sociaux, le **salair e net** mensuel moyen, incluant les bénéficiaires de contrats aidés, s'établit à 2 185 euros dans l'ensemble de la fonction publique ; il atteint 2 469 euros dans la fonction publique de l'État, 1 851 euros dans la fonction publique territoriale et 2 186 euros dans la fonction publique hospitalière (2 243 euros dans le **secteur hospitalier public** hors bénéficiaires de contrats aidés).

Par rapport à l'année précédente, le salair e net moyen augmente, en 2013, de 0,4 % en euros courants dans l'ensemble de la fonction publique. Dans un contexte de gel de la valeur du point d'indice et de baisse en année pleine du recours aux heures supplémentaires, l'évolution du salair e net en euros courants ralentit fortement dans chacun des versants de la fonction publique. Compte tenu d'une hausse des prix de 0,9 % en moyenne annuelle en 2013 (contre + 2,0 % en 2012), le salair e net moyen diminue de 0,5 % en **euros constants** dans l'ensemble de la fonction publique. Cette baisse est de 0,7 % en euros constants dans la fonction publique de l'État, 0,1 % dans la fonction publique territoriale et 0,2 %

dans la fonction publique hospitalière (- 0,2 % aussi dans le secteur hospitalier public).

Dans l'ensemble de la fonction publique, la **rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP)**, présentes tout au long de 2012 et 2013 chez le même employeur avec la même quotité de travail, progresse de 0,7 % en euros constants. Le fort ralentissement de l'évolution des prix conduit à une accélération de la RMPP en euros constants dans chacun des versants : + 0,5 % dans la FPE (après 0,0 %), + 0,8 % dans la FPT (après 0,4 %) comme dans la FPH (après - 0,1 %).

Les différences d'évolution entre le salair e net moyen de l'ensemble de la fonction publique et la RMPP s'expliquent d'une part par la prise en compte ou non des salaires perçus par les agents qui ne sont pas présents la totalité des deux années, ou qui changent d'employeur ou de quotité de travail et d'autre part par des effets de structure par âge liés à la hausse du nombre de départs à la retraite notamment dans la FPE en 2013.

Les écarts salariaux observés entre les trois versants de la fonction publique sont en grande partie attribuables aux différences entre les structures de qualification, d'âge et de conditions d'emploi. On compte, par exemple, davantage de cadres dans la fonction publique hospitalière et de l'État que dans la fonction publique territoriale. Cette dernière compte, pour sa part, davantage d'employés et ouvriers que le secteur hospitalier public. ■

### Définitions

**Rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP)** : salair e net moyen des personnes présentes chez le même employeur avec la même quotité de travail, au cours d'une période de temps considérée (par exemple deux années consécutives).

**Salair e brut ou net** : le salair e est le paiement du travail convenu entre un salarié et son employeur. Le salair e brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Le salair e net (de prélèvements sociaux) est le salair e que perçoit effectivement le salarié.

**Catégories d'emploi de la fonction publique, décomposition de l'évolution du salair e moyen, établissement public, fonctions publiques, indice de traitement brut ou net, prix courants et prix constants, salair e moyen en équivalent-temps plein, secteur hospitalier public (SHP), traitement indiciaire brut** : voir rubrique « définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique », édition 2015, DGAFP, novembre 2015.
- « Les salaires dans la fonction publique territoriale », *Insee Première* n° 1571, octobre 2015.
- « Les salaires dans la fonction publique d'État », *Insee Première* n° 1564, août 2015.
- « Baisse des salaires nets moyens en euros constants dans les trois versants de la fonction publique entre 2012 et 2013 », *Informations rapides* n° 101, Insee, avril 2015.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique territoriale en 2013

	Effectifs en %	Salaires en euros	13/12 en % en euros constants
<b>Catégorie d'emploi</b>			
Titulaires	79,4	1 915	0,0
dont <sup>1</sup> : catégorie A	9,1	3 260	-0,3
catégorie B	14,1	2 284	0,7
catégorie C	76,8	1 689	-0,4
Autres salariés	20,6	1 603	-0,4
<b>Type de collectivité</b>			
Communes	55,4	1 758	-0,4
CCAS <sup>2</sup> et caisses des écoles	6,8	1 649	0,1
EPCI <sup>3</sup> à fiscalité propre	10,9	1 932	0,1
Autres structures intercommunales	3,5	1 819	0,4
Départements	14,7	2 071	0,1
Incendie - Secours	2,9	2 515	0,2
Régions	4,6	1 917	0,4
Autres collectivités locales	1,2	2 069	0,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>1 851</b>	<b>-0,1</b>

1. En % de l'ensemble des titulaires.

2. Caisses communales d'action sociale.

3. Établissements publics de coopération intercommunale.

Champ : salariés en équivalent-temps plein des collectivités territoriales (y c. bénéficiaires de contrats aidés, hors assistants maternels, hors militaires).

Source : Insee, Siasp.

## Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique de l'État en 2013

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	13/12 en % en euros constants
Titulaires	73,8	2 627	-0,6
dont <sup>1</sup> : catégorie A	64,4	2 883	-0,9
catégorie B	19,3	2 400	-0,5
catégorie C	16,1	1 880	-0,4
Autres salariés	26,2	2 025	-0,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>2 469</b>	<b>-0,7</b>
Enseignants	45,4	2 525	-1,1
Non enseignants	54,6	2 423	-0,4
Ministères	76,3	2 517	-0,7
EPA <sup>2</sup>	23,7	2 316	-0,6

1. En % de l'ensemble des titulaires.

2. Établissements publics administratifs.

Champ : salariés en équivalent-temps plein ; hors militaires ; y c. bénéficiaires d'emplois aidés.

Source : Insee, Siasp.

## Salaires mensuels nets moyens dans le secteur hospitalier public en 2013

	en euros courants	
	Salaires	13/12 en %
Médecins et pharmaciens	4 866	1,4
Cadres adm. et de direction	3 657	-0,2
PI <sup>1</sup> soignantes et sociales	2 296	-0,1
PI <sup>1</sup> administratives et techniques	2 093	-0,4
Agents de service <sup>2</sup> et employés administratifs	1 684	0,3
Ouvriers	1 638	0,1
<b>Ensemble<sup>3</sup></b>	<b>2 243</b>	<b>0,6</b>

1. Professions intermédiaires. Les professions intermédiaires « soignantes » sont constituées des infirmiers, des sages-femmes, des spécialistes de la rééducation et des techniciens médicaux. Les PI « sociales » regroupent les assistantes sociales et les éducateurs spécialisés.

2. Les « agents de service » recouvrent les agents de services hospitaliers, les aides-soignants et les ambulanciers.

3. Y c. non ventilés ; hors stagiaires, étudiants.

Champ : salariés en équivalent-temps plein ; hors bénéficiaires de contrats aidés, internes, externes, résidents.

Sources : Insee, Siasp ; DGAFP.

## Évolution annuelle moyenne de l'indice de traitement brut



Source : DGAFP.

## Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique selon la catégorie statutaire et le statut en 2013

	Fonction publique de l'État (FPE)		Fonction publique territoriale (FPT)		Secteur hospitalier public (SHP)	
	Niveaux en euros	Évolution 13/12 en % en euros constants	Niveaux en euros	Évolution 13/12 en % en euros constants	Niveaux en euros	Évolution 13/12 en % en euros constants
Titulaires	2 627	-0,6	1 915	0,0	2 067	-0,7
Catégorie A	2 883	-0,9	3 260	-0,3	2 471	-0,7
Catégorie B	2 400	-0,5	2 284	0,7	2 321	-1,3
Catégorie C	1 880	-0,4	1 689	-0,4	1 736	-0,7
Autres salariés	2 025	-0,6	1 603	-0,4	1 582	0,2
Personnel médical	///	///	///	///	5 253	0,7
<b>Ensemble</b>	<b>2 469</b>	<b>-0,7</b>	<b>1 851</b>	<b>-0,1</b>	<b>2 243</b>	<b>-0,2</b>

Champ : agents en équivalent-temps plein des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales hors militaires et assistants maternels (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical et bénéficiaires de contrats aidés (SHP).

Source : Insee, Siasp.